

DOSSIER DE CANDIDATURE

AUX ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION
DEJEPS SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES
SESSION 2025/2026

Toute inscription vaut acceptation sans réserve des conditions générales de vente (page 2)

Identification du candidat :

Madame Monsieur

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date et lieu de naissance* : le __/__/__ àN° département : __

Adresse :

CP : Ville :

Tél. : Portable :

E-mail :@.....

Nationalité :

Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) ou séparé(e) veuf(ve)
 pacsé(e) en concubinage

N° d'assuré social :

sous le régime : général agricole autre :

Numéro identifiant France Travail : Zone géographique (ville et région) :

Etes-vous référencé comme sportif de Haut niveau Oui Non

Si oui dans quelle discipline : (Joindre un justificatif)

Je soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur :

- avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,
- que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,
- solliciter mon inscription aux épreuves de sélection pour l'entrée en formation

**DEJEPS Spécialité perfectionnement sportif mention sports équestres
support : CSO ou Dressage ou attelage**

en apprentissage en formation continue

Fait le : _____

Signature du (de la) candidat(e) :

À : _____

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - IFCE

Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre l'IFCE et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par l'IFCE.

Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION

1.1. Fiche d'inscription:

Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier de candidature composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier.

Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier de candidature, de le signer et de l'adresser ensuite à l'IFCE. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription.

La signature du dossier de candidature vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.

1. 2. Convocation:

A réception du dossier de candidature complet et à l'issue de la date limite d'inscription, l'IFCE adresse une convocation au cocontractant.

Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES

2.1. Tarifs des tests de sélection:

Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.

Les tests de sélection sont rattachés à une formation professionnelle, ils sont exonérés de TVA.

2.2. Modalités de paiement:

Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est dû au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test.

Le paiement sera effectué à réception de la facture. L'IFCE envoie une facture au cocontractant.

2.3. Financement de la formation:

Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.

Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.

Article 3. DELAI DE RETRACTION

Une fois le dossier de candidature envoyé à l'IFCE, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.

4.1. Annulation du fait du cocontractant :

Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au-delà du délai de rétractation doit en informer l'IFCE par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.

L'annulation est possible dans les conditions suivantes :

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation.

- toute demande d'annulation reçue par l'IFCE moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests.

L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.

4.2. Annulation du fait de l'IFCE:

Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, l'IFCE propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues.

L'IFCE a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.

Dans ce cas, l'IFCE adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.

Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION

Le report de candidature est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, l'IFCE confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.

Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION

Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme.

Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.

Article 7. ASSURANCES

Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.

Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.

Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.

Article 9. REGLEMENT DES LITIGES

Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.

Paraphe :

TESTS DE SÉLECTION DEJEPS SPECIALITE PERFECTIONNEMENT SPORTIF MENTION SPORTS EQUESTRES

▪ Prérequis :

- Être âgé(e) de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation
- Avoir au minimum le niveau Am2GP dans la discipline du CSO, ou Am3 préliminaire dans la discipline du dressage, ou Am1 GP minimum dans la discipline de l'attelage.
- Disposer d'un cheval de 6 ans minimum – cheval personnel obligatoire durant la formation pour les apprentis et les candidats non dispensés de l'UC4

▪ TEP technique et pédagogique et sélection (1 date au choix)

- 08 juillet 2025
- 2 septembre 2025

Les dates des tests de sélection vous seront confirmées dans une convocation si votre dossier de candidature est retenu.

▪ Frais d'inscription aux tests de sélection :

195 € TTC

Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Le dossier de candidature est à retourner **COMPLET** par courrier

Au plus tard le 10 juin 2025 (pour la sélection du 8 juillet)

Au plus tard le 12 août 2025 (pour la sélection du 2 septembre)

IFCE – Site de Rosières-aux-Salines
A l'attention de Julia KAVAY
1 rue Léon Bocheron
54110 ROSIERES-AUX-SALINES

RECAPITULATIF DES PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ou posté après la date de clôture des candidatures ne sera pris en compte

- Le dossier de renseignements complet
- Un exemplaire de votre **curriculum vitae** détaillé précisant notamment votre expérience professionnelle et/ou bénévole (pratique, animation, ...), accompagné d'une **lettre de motivation et de votre projet professionnel**
- La photocopie des justificatifs des unités capitalisables déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements
- Une photocopie du diplôme d'enseignement déjà obtenu précisé dans le dossier de renseignements
- L'attestation délivrée par la DTN, justifiant des éventuelles équivalences des TEP
- Les justificatifs des TEP déjà acquis
- Une photocopie recto-verso de votre **attestation d'assuré(e) social(e), en cours de validité** (document papier à demander à votre caisse maladie ou téléchargeable sur le site internet www.ameli.fr). La carte vitale n'est pas recevable.
- Une **photo d'identité récente** (moins de 3 mois) de format minimum 3 cm x 4 cm, tête nue (au dos de laquelle vous inscrirez vos nom, prénom et la formation souhaitée) dont une sera collée sur la première page de ce dossier
- Une **photocopie des diplômes déjà obtenus** précisés dans le dossier de renseignements
- Une photocopie de votre **pièce d'identité** (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité) **N.B.** : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable
- Une **photocopie de l'attestation d'assurance individuelle-accident et responsabilité civile ou celle de votre tuteur légal** (à se procurer auprès de sa compagnie d'assurance habitation ou véhicule), couvrant vos dommages personnels et vos actes durant les épreuves de sélection et, en cas d'admission, durant toute la formation (activités sportives, déplacements, etc)
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de Régisseur de recettes de l'IFCE, du montant des frais des tests de sélection (*non remboursable hors délai de rétractation*)
- Une photocopie de l'**attestation de recensement** et du **certificat individuel de participation à la journée défense et citoyenneté** pour les Français de moins de vingt-cinq ans (loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national)
- Attestation de brevet de secourisme ou AFPS ou PSC1 (si vous en possédez une, à prévoir pour l'entrée en formation)
- Une photocopie de la **licence FFE** en cours de validité, recto-verso
- Un **certificat médical** d'absence de contre-indication* à la pratique des activités équestres datant de moins d'un an. (*termes exacts à respecter)
- Pour les personnes handicapées, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté (Rappel : prendre contact avec la DRAJES de votre région de résidence en amont des exigences préalables à l'entrée en formation).

Cadre réservé à l'administration

Réception : __/__/____ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais :

- Oui
- Non

Observations :

Organisme de formation : Institut français du cheval et de l'équitation (IFCE)

Lieu de formation : Site de Rosières-aux-Salines, 1 rue Léon Bocheron, 54110 Rosières-aux-salines

Formation : DEJEPS

Spécialité : perfectionnement sportif

Mention(s) : sports équestres

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS (cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT (cocher ou compléter la case correspondante)

BASE, BAFA, BAFD (préciser)	BAPAAAT	BEES 1 (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2 (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)	DE DPAD
Autres (préciser)									

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti,...)									

FINANCEMENT ENVISAGÉ

(cocher et compléter la case correspondante)

OCAPIAT	VIVEA	France Travail	AGEFICE	Financement personnel	AUTRES (préciser)

EXPÉRIENCES ET STAGES

- Galop d'équitation/de meneur : _____

- Stage(s) effectué(s) ou activité(s) exercée(s) dans la filière équine :

En situation de handicap, des adaptations sont possibles dès les tests d'entrée en formation et tout au long du cursus de formation.

Êtes-vous en situation de handicap ou présentez-vous des difficultés (ex : dyslexie, troubles moteurs, troubles psychologiques, maladies invalidantes, maladies chroniques ...) qui nécessiteraient une adaptation de votre formation ?

OUI NON

Pour adapter votre plan individuel de formation au mieux, vous serez contacté par le référent handicap.

AIDE AU FINANCEMENT

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques.

Nous vous recommandons d'effectuer vos démarches et de prendre contact avec votre conseiller Pôle emploi ou la mission locale de votre région en amont des épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Demandeur d'emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non-inscrits, nous vous conseillons de vous inscrire à France Travail et de demander à rencontrer un Conseiller.

Les demandeurs d'emploi peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par France Travail (**AFC, AIF, ...**)
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque région propose un dispositif différent)**
- Conclure un contrat de travail avec une entreprise en alternance sous forme de contrat de professionnalisation
- Bénéficier du dispositif Sésame *

- **Salariés**

Vous devez informer votre employeur de votre projet de formation.

Les salariés peuvent :

- Suivre une formation financée par l'employeur dans le cadre de l'accompagnement à l'effort de formation
- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle
- Bénéficier du dispositif Sésame *
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par les différents OPCO (Transition Pro dans le cas d'une évolution professionnelle ou d'une reconversion, OCAPIAT pour abonder un CPF, ...)

- **Chef d'entreprise du secteur agricole**

Les chefs d'entreprise du secteur agricole peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par le fonds d'assurance formation VIVEA (crédit 3000€/an, crédit d'impôt, aide au remplacement)

- **Chef d'entreprise d'autres secteurs ou travailleur indépendant**

Les chefs d'entreprise des autres secteurs peuvent :

- Mobiliser leur CPF pour financer une formation professionnelle, **et/ou**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par votre fonds d'assurance formation

- **Personne en situation de handicap :**

La personne en situation de handicap peut :

- Prendre contact avec nos référents handicap et l'AGEFIPH.
- Mobiliser son CPF pour financer une formation professionnelle.
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place CAP emploi
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les OPCO**
- Bénéficier des dispositifs d'aides mis en place par **les conseils régionaux (chaque programme varie d'une région à une autre)**
- Bénéficier du dispositif Sésame*

Dispositifs exceptionnels : quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet

**pour des jeunes, de 16 à 25 ans, vers une formation d'éducateur sportif ou d'animateur*

AIDE AUX FINANCEMENTS

De nombreux dispositifs sont mobilisables dans le cadre de la formation tout au long de la vie. Selon son statut, la personne bénéficie de droits et d'un accès à certains dispositifs de financement de la formation dans la perspective d'une évolution professionnelle, du développement des compétences, d'une reconversion professionnelle (...). Les droits ne sont pas systématiques.

	CPF 	France Travail 	CAP Emploi 	VIVEA 	Fonds d'Assurances Formation (FAFCEA, AGEFICE, FIFPL...)   	Dispositif SESAME (uniquement pour les jeunes de moins de 26 ans, pour une formation d'éducateur sportif ou d'animateur)	Conseil régionaux (chaque région a son propre programme)	TRANSITIONS PRO 	OPO (OCAPIAT, OPCO 2i,...)  	Entreprise du salarié	AGEFIPH 	FONDACTIONS
Demandeur d'emploi	X	X AFC, AIF, Programme de formation du Conseil régional				X	X	X				
Salarié	X					X		X (dans le but de changer de profession)	X (se rapprocher de l'employeur)	X Accompagnement à l'effort de formation		Dispositifs exceptionnels : quel que soit votre statut, certaines fondations, des entreprises, des associations peuvent soutenir votre projet. Prendre contact directement avec ces fondations.
Chef d'entreprise agricole non salarié, aide familial ou conjoint collaborateur	X			X Crédit de 3000 € / an pour se former, Crédit d'impôts, Aide au remplacement								
Chef d'entreprise non salarié ou ravaillleur indépendant	X				X							
Personne en situation de handicap	X		X	X	X	X	X	X	X (se rapprocher de l'employeur)	X	X	

AFC : Action de formation conventionnée par Pôle emploi

AGEFICE : Fonds d'Assurance Formation (FAF) du Commerce, de l'Industrie et des Services

AGEFIPH : Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

AIF : Aide individuelle à la formation

CPF : Compte personnel de formation

FAFCEA : Fonds d'Assurance Formation des Chefs d'Entreprise Artisanale

FIFPL : Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux

OCAPIAT : Opérateur de compétences pour la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agro-alimentaire et les Territoires

OPCO 2i : Opérateur de compétences – Inter-industriel

VIVEA : Fonds d'assurance formation des actifs non-salariés agricoles

ANNEXE 1 : DEROULEMENT DES TEST DE SELECTION

Sélection des candidats

- Admissibilité sur dossier : envoi du dossier de candidature et d'une lettre de motivation
- Admission: après validation des TEP (détails si dessous) pour ceux qui ne disposeraient pas des équivalences techniques et pédagogiques, et entretien de motivation

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement des TEP et de la sélection.

- **Descriptif des tests d'exigences préalables – TEP**

1. Les TEP techniques (avec cheval personnel) :

Quel que soit le support, les 2 tests sont obligatoires pour tous les candidats

Test A1 « Test technique de dressage » : cheval personnel

Présentation de la reprise de dressage Amateur 3 Grand Prix

Test A2 « Test technique de CSO » : cheval personnel

Réalisation d'un parcours de CSO de niveau Amateur 2 – Normes techniques : Cotes : 1,05 m à 1.10 m

2. Le TEP « pédagogique » :

Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat pour 3 cavaliers de niveau de galop 5 ou plus (sujet défini par le jury) et entretien

Durée : 35 min (dont 15 min de préparation, 20 min de séance) et 10 min d'entretien

- **Entretien professionnel**

Entretien de motivation d'une durée de 15 minutes : il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel.

- **Positionnement :**

Selon l'arrêté : « L'objectif du positionnement est d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation, de vérifier ses acquis et de les comparer aux compétences requises par le référentiel de certification ».

Ce positionnement réalisé par l'organisme de formation conduit à l'élaboration d'un parcours individualisé de formation. Le positionnement est un test pratique dans la discipline qui se déroulera sur la même situation que les tests pratiques des TEP et sera évalué par le jury du test des TEP.

ANNEXE 2 : DISPENSE DES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION

Le candidat souhaitant faire valoir ses performances en compétition pour la dispense du test technique des exigences préalables à l'entrée en formation DEJEPS devra produire à son organisme de formation une attestation du DTN.

Vous pouvez obtenir l'attestation du DTN en effectuant la demande directement sur le site de la FFE :

<https://metiers.ffe.com/formations-superieures/#DEJEPS>

ANNEXE 3 : SPECIFICITES DE LA FORMATION EN APPRENTISSAGE

La formation DEJEPS perfectionnement sportif mention sports équestres est accessible par la voie de l'apprentissage via le CFA Sport Animation tourisme.



Les atouts de l'apprentissage :

Une formation alternant formation théorique en centre de formation et activité professionnelle en entreprise.

Les apprentis n'ont pas de frais de formation à payer, et ils sont rémunérés dans le cadre du contrat.

La rémunération dépend du niveau de formation et de l'âge de l'apprenti.

Toutes les informations sont disponibles sur le site du CFA Sport Animation Tourisme :

<https://www.cfa-sat.fr/apprentissage/guide-apprenti/>

Cahier des charges - Entreprise

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail. Les apprentis sont donc salariés. Ils doivent effectuer leur apprentissage dans une écurie de compétition répondant aux exigences suivantes :

- Avoir au moins 1 salarié en plus du patron.

En effet, l'apprenti ne doit pas se retrouver dans une situation d'autonomie totale. Or, si l'entreprise ne génère pas un chiffre d'affaire suffisant pour dépasser les 2 ETP, elle ne peut prétendre correctement former un apprenti.

- Entraîner des cavaliers et des chevaux de niveau Amateur et plus dans la mention du stagiaire.

- Disposer d'un maître d'apprentissage aux qualités suivantes :

Enseignant diplômé d'une qualification a minima de niveau 4 dans la filière des sports équestres et justifiant d'au moins cinq ans d'expérience professionnelle ou bénévole dans l'encadrement de la discipline choisie.

Titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité

Le maître d'apprentissage assume donc les fonctions tutorales sur les 2 blocs de compétences pédagogiques et techniques.

Nom :

Prénom :

Adresse de facturation :

*La facturation du box sera faite obligatoirement **au nom du stagiaire** afin que cette prestation puisse bénéficier de la TVA 0% en tant que prestation rattachable à une action de formation.*

Date d'arrivée du cheval : __ / __ / __

Date de départ du cheval : __ / __ / __

Discipline :

Cheval:

NOM DU CHEVAL : **N° SIRE** : (7 chiffres + 1 lettre)

Adresse de provenance du cheval :

Paille Copeaux (supplément de 5,60€/jour)

Sexe : M - F - H

Avis vétérinaire : Cette réservation doit être obligatoirement accompagnée d'une photocopie des vaccinations (Grippe/Tétanos) et du signalement du cheval,
La vaccination Rhino sera obligatoire lors de l'entrée en formation.

Propriétaire :

Nom, Prénom :

Adresse :

Portable : E-mail :

Lors de votre arrivée sur le site, il vous sera indiqué à l'accueil « guérite » le numéro de box de votre (de vos) cheval (chevaux).

Pour des raisons de sécurité **une pièce d'identité vous sera demandée**, une carte provisoire d'accès vous sera remise.

Très important :

Nous vous demandons de respecter le nombre de chevaux que vous avez déclaré lors de votre inscription. **Tout cheval supplémentaire non prévu lors de l'inscription ne pourra pas être accueilli sur le site.**

Toute réservation est due, aucune remise ne sera accordée pour une arrivée retardée ou un départ anticipé.

Ces dispositions sont mises en place afin de mieux vous accueillir au sein de l'établissement. Nous vous remercions de votre compréhension.

Date et signature